



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 040-264004292-20240408-240408H1664H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 03 avril 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sandrine BLAISUIS, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jacques DURAND, Bernard POCH, Patrick POSTIS

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Evelyne COURROS, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Cécile GARRIDO a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Mme Véronique TOUYA, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	6
Votants	25

N° 20240408-004

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - BUDGET PREVISIONNEL 2024

VU la délibération numéro 20231016-017 du 16 octobre 2023 portant sur le prévisionnel d'activité du budget prévisionnel de 2024 du SAD,

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget annexe 2024 du SAD du Pays Tarusate (nomenclature M22).

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

La section de Fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes pour :
2 900 881.84€

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **5 669.40€**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 040-264004292-20240408-240408H1664H1-DE



A APPROUVER le budget prévisionnel du budget annexe SAD de l'exercice 2024 du budget principal du CIAS.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 11 AVR. 2024

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.